

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 avril 2024

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 20/03/2024
Date d'affichage : 20/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Mylène DELORME - Laure DUCHAMP - David MAGNET - Marilyn MOUTET - Aurélie SYLVESTRE - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - Christophe GRANGER - Daniel PEYROL - Joël MALIGNIER - GAUTHIER Laurent

Excusés : - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS- Véronique AUGIZEAU- Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024-035 : Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux d'extension du réseau BT pour alimenter un coffret, chemin du vieux village, à partir du poste PETIT

Monsieur le Maire expose le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme en date du 14 mars 2023, lequel indique la possibilité d'extension du réseau BT à partir du poste PETIT pour alimenter le vieux village.

Le montant estimé de travaux à hauteur de 40 737, 53 € HT et la participation communale à hauteur de 8 361, 08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

